

## CERTIFICAT MEDICAL

Pris en application des articles L.231-2 et L. 213-3 du code du sport

Je soussigné, Docteur.....

Demeurant à .....

Certifie avoir examiné ce jour M. /Mme / Melle.....

Né (e) le ...../...../.....demeurant à .....

Ne présente pas, à ce jour, de contre -indication à la pratique de l'athlétisme en **compétition** (tous types de licences (sauf Athlé Santé)

Ne présente pas, à ce jour, de contre-indication à la pratique de l'athlétisme  
(Athlé Santé : Condition Physique et marche nordique seulement)

Je l'informe de l'intérêt de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage (AFLD) une demande d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation, même ponctuelle, de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à ..... le .....

Cachet et signature du médecin :

### Article 2.1.2. des règlements généraux de la Fédération Française d'Athlétisme

Les personnes qui demandent une carte d'adhérents, à l'exclusion des non -pratiquants (licences Athlé - Encadrement) doivent produire :

- Un certificat de non contre-indication à la pratique de l'**Athlétisme en compétition** pour les licences : Athlé Compétition, Athlé Découverte et Athlé Running.

- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'**Athlétisme** pour la licence Athlé Santéloisir.

Ce certificat médical, établi par un médecin de leur choix, doit être délivré suivant la réglementation en vigueur et être daté de **moins de 6 mois** au moment de la demande de création ou de renouvellement de la carte d'adhérent.



**Athlétisme Club Brévinnois Sud Estuaire**

Site:<https://club.quomodo.com/acbse>